

## Réinstallation du Syndicat mixte des mobilités de l'Ouest Savoyard : Thierry Repentin reconduit à la présidence

Les conseillers syndicaux du Syndicat mixte des mobilités de l'Ouest Savoyard (SYMOS) se sont réunis ce jeudi 29 mai à l'occasion de l'installation du conseil syndical suivant le renouvellement municipal et communautaire.

Le conseil syndical a procédé à l'élection des membres du Bureau, lequel assure notamment la représentation des collectivités membres du Syndicat. Ont ainsi été élus :

- **Président : Thierry Repentin (Grand Chambéry) ;**
- **Premier vice-président : Jean-Jacques Bazin (Cœur de Savoie) ;**
- **Deuxième vice-président : Florian Maître (Grand Lac) ;**
- **Troisième vice-président : Aloïs Chassot (Département de la Savoie).**

### Développer les services de mobilité à l'échelle du bassin de vie

Créé en 2024, le SYMOS a pour mission de coordonner les politiques de mobilité durable de Grand Chambéry, Grand Lac, Cœur de Savoie et du Département de la Savoie.

Le bassin de vie est attractif, ce qui se traduit par une forte croissance du nombre d'habitants et d'emplois. On observe ainsi une augmentation du nombre de trajets réalisés sur le territoire, notamment pour les parcours domicile-travail, dont une majorité se fait en voiture individuelle. Cette situation entraîne une augmentation de la pollution liée aux transports et une congestion des axes routiers principaux.

Rassemblées au sein du SYMOS, les collectivités membres ont fait le choix de construire une politique de mobilité ambitieuse et coordonnée visant à proposer aux habitants des alternatives crédibles à la voiture au bénéfice de la qualité de l'air, de la fluidité des déplacements et de l'attractivité du territoire.

Les deux premières années d'activité du SYMOS ont permis de construire la stratégie de développement des mobilités sur le territoire. Le Schéma métropolitain des mobilités, qui présente un plan d'action concret et finançable pouvant être mis en place, a ainsi été adopté au mois de décembre 2025.

### De nouveaux services de mobilité d'ici 2030

Le rôle du Syndicat est désormais de mettre en œuvre le Schéma des mobilités, en lien étroit avec ses collectivités adhérentes. Un dialogue sera ouvert avec les collectivités, les habitants et les employeurs pour prioriser les mesures à instaurer à court terme.

Le plan d'action se décline en quatre axes :

- L'amélioration de l'offre de transport en commun avec le déploiement de deux lignes express d'ici 2028 (entre Grand Lac et Grand Chambéry au nord et Cœur de Savoie et Grand Chambéry au sud) et la mise en service d'un site propre bus vers Technolac à l'horizon 2030 ;
- L'aménagement de près de 80 kilomètres de liaisons cyclables supplémentaires entre les territoires et l'augmentation de l'offre de location ;
- Le développement du covoiturage ;
- Un accompagnement des employeurs renforcé avec le déploiement de diagnostics de mobilité et l'animation de réseaux d'entreprise.

Adhérents :

Grand Chambéry, Grand Lac et Cœur de Savoie poursuivent également l'ambition de créer un réseau de transport en commun unique à l'horizon 2030. Des études seront engagées en ce sens dans les prochains mois.

En parallèle, le SYMOS participe au projet de Service express régional métropolitain (SERM) de l'aire urbaine de Chambéry, labellisée par l'État en juillet 2024, qui ambitionne de renforcer significativement l'offre ferroviaire à l'horizon 2029-2033 sur la dorsale Aix-les-Bains – Chambéry – Montmélian.

**Pour Thierry Repentin, président du Syndicat mixte des mobilités de l'Ouest savoyard :** « *Après deux années consacrées à construire un projet de territoire partagé, il est désormais temps de le concrétiser. Les attentes des habitants pour une offre de transport en commun plus efficace, de nouvelles liaisons cyclables sécurisées entre nos territoires sont légitimes. Le Schéma des mobilités nous donne une feuille de route claire pour y répondre avec des premières mesures mises en œuvre à court terme. À travers ces projets, le SYMOS matérialise la coopération en bonne intelligence entre les collectivités locales.* »

Site internet du SYMOS : <https://symos.fr/accueil>